

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion des actifs	No SD SD-2024-3624
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention de résiliation à intervenir entre la Société de transport de Laval et la Ville de Laval concernant l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans l'axe Le Corbusier centre	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud 11-Laval-des-Rapides 20-Fabreville		
Actions : RÉSILIATION Demande d'achat : Non CT requis : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-09-10 CM-20190910-710 APPROBATION - ENTENTE - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Aline Dib et résolu à l'unanimité: d'approuver l'entente relative à l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans l'axe Le Corbusier centre à intervenir entre la Ville de Laval et la Société de transport de Laval; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2019-3760) <u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-08-21 CE-20190821-2502 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'approuver l'entente relative à l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans l'axe Le Corbusier centre à intervenir entre la Ville de Laval et la Société de transport de Laval; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (SD-2019-3760)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 24 janvier 2020, une entente est intervenue entre la Société de transport de Laval et la Ville de Laval relativement à l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans l'axe Le Corbusier centre. Cette entente s'insérait dans le projet commun de la Société de transport de Laval et la Ville de Laval à cet égard. L'entente devait se terminer le 24 janvier 2040. La Ville a pris l'orientation de ne pas aller de l'avant avec le projet; D'un commun accord, la Société de transport de Laval et la Ville souhaitent convenir de la résiliation de l'entente. Les travaux en lien avec ce projet n'ont jamais débuté et les parties ne se doivent aucune somme en lien avec l'entente ou sa résiliation.		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion des actifs	No SD SD-2024-3624
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Société de transport de Laval: 2250, avenue Francis-Hughes, Laval, Québec, H7S 2C3		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver la convention de résiliation à intervenir entre la Société de transport de Laval et la Ville de Laval, concernant l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans l'axe Le Corbusier centre; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		